



Adresse du centre de formation :

Apave Exploitation France
ST PRIEST FORMATION
7 et 9 Rue Alice Guy Blaché
69800 ST PRIEST

Adresse client :

LES INTERIMAIRES PROFESSIONNEL
LYON ELECTRICITE PLOMBERIE
A l'attention du responsable formation
69 RUE JEAN ZAY 2EME ETAGE PORTE
C
69800 ST PRIEST

Objet : **Avis et titre d'habilitation électrique**

Nom Prénom : **M AYADI MALEK**

Référence : **ELB090-0485**

Nous vous prions de trouver ci-dessous l'AVIS ET TITRE D'HABILITATION ÉLECTRIQUE attestant que votre salarié(e) a participé à la session de formation **ELB090 - Habilitation électrique initiale : opérations d'ordre électrique en Basse Tension (BT) B1(V), B2(V), B2V Essai, BR*, BE Mesure et/ou Vérification, BC, H0-H0V**

Organisé à : APAVE CENTRE DE FORMATION DE LYON
Du 27/04/2026 au 29/04/2026 Durée théorique : 2.50 jour(s)

Et à la séance de travaux pratiques réalisée sur les installations de APAVE CENTRE DE FORMATION DE LYON
Le 29/04/2026 Durée pratique : 0.50 jour(s)

Au cours de ce stage votre salarié(e) a acquis les connaissances et savoir-faire pour prendre en compte les risques d'origine électrique sur : **zones liées au service d'affectation**

Au vu de cet avis l'employeur peut lui délivrer un titre d'habilitation de symbole(s) :
B0, H0V, B2V, BC, BR, BE Essai, B2V Essai, BE Mesure, : favorable

Fait à ST PRIEST, le 29 avril 2026
M GOUSSET Thibault, Directeur Formation




À l'attention de l'employeur : Avant de remettre le Titre d'habilitation à l'intéressé(e), l'employeur devra s'assurer :

- Que les symboles proposés sont cohérents avec les opérations confiées à la personne concernée,
- Que la personne concernée possède les compétences nécessaires à l'accomplissement des tâches confiées et présente un comportement adapté vis à vis du risque électrique,

L'avis que nous donnons a pour objet de vous apporter un élément de choix pour la délivrance du Titre d'habilitation. Seul l'employeur reste juge quant à la détermination et l'attribution des habilitations.

Titre remis au titulaire le :

Signature :



LE TITULAIRE

Nom : AYADI Prénom : MALEK
Fonction :

Signature :

Personnel	Symbole	Domaine de tension
Chargé de chantier	B0,H0V	BT,TBT,HTA
Chargé de consignation	BC	BT,TBT
Chargé de mesures	BE Mesure	BT,TBT
Chargé de travaux	B2V,B2V Essai	BT,TBT
Chargé d'essais	BE Essai	BT,TBT
Chargé d'intervention BT générale	BR	BT,TBT



L'EMPLOYEUR

Nom : Prénom :
Fonction :

Signature :

Installations concernées : zones liées au service d'affectation
Indication supplémentaire

Document supplémentaire :

Référence : ELB090-0485 Date : Le 29/04/2026 Validité

Comment lire votre titre d'habilitation :

- (1) En fonction des tâches confiés au titulaire
- (2) Voir signification des symboles d'habilitation ci-dessous
- (3) Domaine de Tension des installations sur lesquelles le titulaire est autorisé à opérer
- (4) Oui si consignes supplémentaires associées au Titre ou au Carnet de Prescriptions (à compléter par l'employeur)
- (5) Installations sur lesquelles le titulaire est autorisé à opérer
- (6) Précise ou limite le champ d'opérations du titulaire
- (7) Date de délivrance du Titre à compléter par l'employeur
- (8) La périodicité recommandée par les normes NFC18-510 et NFC18-550 est de 3 ans

LE TITULAIRE			L'EMPLOYEUR		
Nom :	Prénom :	Signature :	Nom :	Prénom :	Signature :
Fonction :			Fonction :		
Personnel (1)	Symbole (2)	Domaine de tension (3)	Installations concernées (5)	Indication supplémentaire (6)	
Document supplémentaire : (4)			Référence	Date (7)	Validité (8)

À l'attention de l'employeur : Avant de remettre le titre d'habilitation à l'intéressé, l'employeur devra s'assurer :

- que les symboles proposés à l'issue de la formation sont cohérents avec les opérations qu'il souhaite confier à la personne concernée par la présente appréciation
- que le domaine d'application de l'habilitation est convenablement cerné et notamment qu'il ne risque pas de placer le titulaire dans une situation pour la gestion de laquelle il n'aurait pas été formé
- que la personne concernée possède les compétences nécessaires à l'accomplissement de ces opérations
- que la personne concernée possède les aptitudes notamment médicales à l'accomplissement de ces opérations et qu'elle présente un comportement vis à vis du risque électrique, compatible avec la bonne exécution de ces opérations.

Après avoir complété la carte, nous vous conseillons de faire une photocopie de cette page avant de découper le titre et de le remettre au titulaire.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES D'HABILITATION

La nature de l'habilitation est symbolisée par une lettre majuscule suivie d'indices alphanumériques.

1. Le premier caractère indique le domaine de tension des ouvrages ou installations sur lesquels le titulaire de l'habilitation peut opérer :

B : caractérise les ouvrages ou installations des domaines BT et TBT
H : caractérise les ouvrages ou installations du domaine HT.

2. Le deuxième caractère précise le type d'opération.

Il s'exprime soit par une lettre :

Pour la norme NF C18-510 (Installation et ouvrage) :

R : indique que le titulaire peut effectuer des interventions BT générales
S : indique que le titulaire peut effectuer des interventions BT élémentaires
C : indique que le titulaire peut procéder à des consignations
E : obligatoirement complété d'un attribut indique les opérations que peut effectuer son titulaire (essais, vérifications, mesurages ou manœuvres)
P : indique que le titulaire peut effectuer des opérations sur les installations photovoltaïques.

Pour la norme NF C18-550 (véhicule et engin) :

R : indique que le titulaire peut effectuer des interventions BT
C : indique que le titulaire peut procéder à des consignations électriques
E : obligatoirement complété d'un attribut indique les opérations que peut effectuer son titulaire (essais, Expertise auto)

Soit par un chiffre

Pour la norme NF C18-510 (Installation et ouvrage) :

Indice 0 : personnel réalisant des travaux exclusivement d'ordre non électrique en qualité de chargé de chantier ou d'exécutant **Indice 1** : personnel réalisant des travaux d'ordre électrique en qualité d'exécutant **Indice 2** : chargé de travaux responsable de l'organisation et de la surveillance du chantier, quel que soit le nombre d'exécutants placés sous ses ordres.

Pour la norme NF C18-550 (véhicule et engin) :

Indice 0 : personnel réalisant des travaux exclusivement d'ordre non électrique en qualité de chargé de réparation ou exécutant **Indice 1** : personnel réalisant des travaux d'ordre électrique en qualité d'exécutant **Indice 2** : chargé de travaux responsable de l'organisation et de la surveillance du chantier, quel que soit le nombre d'exécutants placés sous ses ordres.

3. Le troisième caractère précise la nature des opérations.

Lettre V : indique que le titulaire

- en HT peut effectuer des travaux dans la zone de voisinage renforcé (zone 2)
- en BT peut effectuer des travaux d'ordre électrique hors tension dans la zone de voisinage renforcé BT (zone 4).

Lettre T : indique que le titulaire peut effectuer des travaux sous tension.

Lettre N : indique que le titulaire peut effectuer des travaux de nettoyage sous tension.

Lettre X : indique que le titulaire peut effectuer sous certaines conditions des opérations spéciales préalablement définies dans une instruction de sécurité.

Pour la norme NF C18-550 (véhicule et engin) :

Lettre X : indique que le titulaire peut effectuer sous certaines conditions des opérations particulières liées aux métiers (Dépannage/remorquage, Expertise auto, déconstruction, Contrôle technique, Crash test et homologation, Service de secours, opération batterie).

Pour la norme NF C18-550 (véhicule et engin) :

La lettre L : indique que le titulaire peut effectuer des opérations sur des véhicules/engins à énergie électrique embarquées.



AVIS ET TITRE



Habilitation Electrique